



**DELIBERATION N° 25/049 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2025 "LEGHJE E
CUMEDIE" DANS LE CADRE DU SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE "A CHJAMA DI L'ARTI"**

**CHÌ APPROVA A MESSA IN OPERA DI A CHJAMA A PRUGETTI 2025 "LEGHJE E
CUMEDIE" IN U QUATRU DI U SUSTEGNU À A CREAZIONE ARTISTICA È
CULTURALE "A CHJAMA DI L'ARTI"**

REUNION DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un mai, la Commission Permanente, convoquée le 13 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE : Mme

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108,
- VU** la décision de la Commission 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,
- VU** le Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et

108 du traité et le règlement (UE) 2022/2473 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

- VU** le Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Règlement (UE) 2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général,
- VU** le régime cadre exempté de notification à la commission européenne n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, visée en son article 10, et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, et notamment son article 1^{er} pris pour l'application de l'article 10,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2017 approuvant le nouveau cadre de l'action culturelle et le nouveau cadre de l'action patrimoniale de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 23/194 CP de la Commission Permanente du 19 décembre 2023 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le lancement de l'appel à projets « LEGHJE E CUMEDIE » tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'appel à projets, à individualiser les fonds correspondants et à prendre toute mesure subséquente (arrêtés, conventions, contrats et les avenants).

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 21 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 21 MAI 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUSTEGNU À A CREAZIONE ARTISTICA È CULTURALE
"A CHJAMA DI L'ARTI" - CHJAMA A PRUGETTI 2025
"LEGHJE E CUMEDIE"**

**SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
"A CHJAMA DI L'ARTI" - APPEL À PROJETS 2025
"LEGHJE E CUMEDIE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur la reconduction de l'appel à projets « LEGHJE E CUMEDIE » pour l'année scolaire 2025-2026.

I. CONTEXTE

Le constat établi dans le rapport d'orientation sur la politique linguistique, adopté en Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022, ainsi que dans l'enquête sociolinguistique de 2022, est celui d'un recul de l'usage quotidien du corse dans l'espace public en dépit d'un fort attachement. Ce recul se reflète dans la faible utilisation du corse dans l'expression théâtrale.

La Collectivité de Corse entend contribuer aux objectifs de rendre visible la langue corse dans chaque politique publique et de réinscrire la langue corse dans l'espace social.

De plus, la crise sanitaire n'a pas été sans conséquences sur nos modes de vie, nos habitudes, notre rapport aux lieux de sociabilité, et notamment aux lieux d'expression culturelle. Cette période post-covid a également démontré l'importance de la culture et de l'art dans toutes ses expressions, élément essentiel de définition d'un rapport à son territoire et au monde.

Ceci vaut pour tous, mais se pose avec plus d'acuité lorsqu'il s'agit des plus jeunes, et de l'expression artistique en langue corse.

C'est pourquoi, au-delà des aides directes attribuées dans les divers secteurs aux structures culturelles, il avait été décidé d'initier une expérimentation par délibération n° 22/087 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 approuvant le lancement de l'appel à projets « LEGHJE E CUMEDIE », afin de :

- ✓ Favoriser la création contemporaine du théâtre jeune public en langue corse, qui reste pour l'heure, peu développée ;
- ✓ Mettre en valeur la littérature jeunesse en langue corse ;
- ✓ Permettre aux enfants de voir ces spectacles dans des lieux de diffusion appropriés ;
- ✓ Habituer le public de demain à fréquenter les salles de spectacles qui peinent à retrouver leur niveau de fréquentation d'avant covid.

Le présent rapport propose de reconduire pour la quatrième fois l'opération Leghje e Cumedie.

II. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJETS DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT : LEGHJE E CUMEDIE

L'appel à candidatures « Leghje e Cumedie » vise à demander aux acteurs culturels professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

A. LE PRIX DES JEUNES LECTEURS DE CORSE « LEGHJE ELEGHJE » est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte. Ce prix existe depuis 17 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans.

En collaboration avec l'Éducation Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de quatre ouvrages, dont deux en langue corse, est remis gracieusement aux classes de maternelles, de CP, de CE1/CE2, et CM1/CM2, (*soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse*).

Ces classes pourront exploiter à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail sera de primer le livre préféré de chaque élève, qui devra voter individuellement.

À ce jour plus de 10 000 élèves pour 460 classes participent à ce prix, soit 86 % des écoles du rural.

Les livres sélectionnés pour la période scolaire 2025-2026 sont :

- « Bù chi fiori ! » de Ghjacumina Geronimi et Antea Ferrandi / Éditions Éoliennes et ADECEC
- « Merulinu è l'imuzioni » de Gloria Francella et Giulio Fabroni / Éditions Albiana
- « A scola di i casi addisperati » de Michèle Corotti / Éditions Eoliennes
- « 36 Granelle » d'Armelle et Jean-Philippe Guissani / Éditions Clémentines
- « Barba Bianca » de Francette Orsoni / Éditions Filu di a Memoria
- « A notti di u piscadorucciu » d'Hélène Bonardi / Éditions A Granata
- « Mirendella in Crena » / Éditions le Parti des Oiseaux
- « Pirru è Ricuccata : l'ochju di a luna » / Realità Éditions

B. OBJECTIFS ET OBJET DU PRIX « LEGHJE E CUMEDIE »

Cette récompense collective donnée aux enfants qui ont participé à ce prix « Leghje Eleghje » vise également à :

- Promouvoir le théâtre jeune public en langue corse,

- Former le public de demain au spectacle vivant en langue corse,
- Permettre aux enfants de voir du spectacle vivant dans des lieux de diffusion.

L'appel à candidatures vise à demander aux professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

La représentation des projets retenus se déroulera durant la proclamation des résultats du prix en mai et juin 2026 (les salles de spectacles¹, les dates précises et leur nombre seront communiquées ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse. Néanmoins, la proposition des candidats peut inclure à la marge du bilinguisme si besoin.

Le spectacle sera joué devant des enfants allant de la maternelle au CM2.

Les candidatures seront instruites conjointement par les Directions adjointes Arts vivants et Livre et lecture de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse. Il sera retenu 2 projets.

III. BILAN DE L'APPEL À PROJETS « LEGHJE E CUMEDIE »

A. Édition 2022-2023

Les compagnies de théâtre, qui ont été sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets, ont proposé deux adaptations théâtrales de deux livres du prix « Leghje Eleghje » que les enfants ont étudié pendant l'année scolaire. Il s'agit de :

L'associu « ACROBATICA MACHINA » située à Belgudè qui a proposé l'adaptation/création théâtrale du livre « *A barcella incantata* » de Petru Bertoni et Orlando Forioso.

et l'associu « NOI VOI » située à San Ghjuvanni di Muriani qui a proposé l'adaptation/création théâtrale du livre « *A zampugnotta* » de Michèle Corroti et Ghjermana De Zerbi.

La diffusion de ces pièces a eu lieu dans les salles de spectacle partenaires suivantes :

- à I Prunelli di Fiumorbu dans la salle Cardiccia Anima,
- à Pruprà au théâtre de Pruprà,
- à Biguglia au centre culturel Charles Rocchi,
- à Corti au centre culturel Natale Luciani,
- à Pigna au centre national de création musicale Voce,
- à Olmi Capella à l'ARIA,
- à Carghese au spaziu culturale Natale Rochiccioli.

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, Anima à Prunelli di Fiumorbu, Espace Diamant à Aiacciu, Centre culturel à Portivechju, Centre universitaire Natale Luciani à Corti...

Destinées à un public de scolaires issu des classes d'école ayant participé à l'opération Leghje Eleghje, ce sont **37 représentations qui ont été données entre mai et juin 2023.**

Une ou plusieurs classes des écoles réparties sur 55 communes ont fait le déplacement pour voir les spectacles.

Ce sont, donc, **près de 5 000 enfants d'une soixantaine d'écoles** qui ont pu voir sous leurs yeux les livres qu'ils ont lus prendre vie et forme grâce à ces **deux créations contemporaines en langue corse.**

B. Édition 2023-2024

Les deux compagnies sélectionnées ont pu trouver un accueil en résidence auprès des salles de spectacle partenaires.

Il s'agit de :

Locu teatrale pour l'adaptation de l'ouvrage « **O Mariucciu !** » de Titto Limongi et Calypso Deminati, paru aux éditions Albiana.

Acrobatica machina pour l'adaptation du livre « **Ma Arba** » de Philipe Castellin, traduit par Geronimi Dumenicantone, aux éditions Albiana.

Concernant la partie diffusion, les spectacles seront joués 50 fois entre mi-mai et fin juin dans les lieux suivants : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, Anima à Prunelli di Fiumorbu, Espace Diamant à Aiacciu, Centre culturel à Portivechju, Centre universitaire Natale Luciani à Corti.

Bien que le nombre d'inscriptions prévisionnel des scolaires soit en hausse par rapport à l'an dernier en raison de la participation plus forte des écoles du Pumonte, le nombre de spectateurs est resté identique suite à des annulations de dernière minute.

C. Édition 2024-2025

L'appel à projets à abouti à la sélection des deux compagnies suivantes :

Compagnie du partage de minuit pour son projet d'adaptation/création théâtrale du livre « **Pirru et Ricuccata/ L'orio di I Lestrighoni** » de Paul Turchi-Duriani aux éditions Realita.

Les Trois Mats pour projet d'adaptation/création théâtrale du livre « **Fighidigna** » de Francette Orsoni aux éditions Filu Di A Memoria.

Concernant la partie diffusion, les spectacles seront joués 49 fois entre mi-mai et fin juin 2025 dans les lieux suivants : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, Anima (salle Timo Pieri) à Prunelli di Fiumorbu, Espace Diamant à Aiacciu,

Centre culturel à Portivechju, Centre universitaire Natale Luciani à Corti.

Toutes les inscriptions n'ont pas pu être validées sur le Cismonte en raison d'une jauge restreinte dans les salles Timo Pieri, au CCU et à l'auditorium de Pigna.

L'incompatibilité des calendriers et le budget alloué n'ont, par ailleurs, pas permis de rajouter des séances supplémentaires. En effet, le nombre d'inscrits frôle cette année les 6 500 enfants issues de plus de 70 écoles.

IV. CONCLUSIONS

Leghje e Cumedie a rencontré un véritable succès auprès des compagnies de théâtre, des auteurs-éditeurs, des enseignants et surtout des enfants.

La qualité des créations a aussi été remarquée par des programmeurs, qui ont décidé de les diffuser dans le cadre de leur programmation jeune public.

En outre, l'appel à projets « Leghje e Cumedie » adossé au prix « Leghje Eleghje » nourrit un cercle vertueux. Tous deux encouragent le secteur de l'écriture et de l'édition en langue corse, la lecture des plus jeunes en langue corse, la création théâtrale contemporaine en langue corse, la rencontre avec des œuvres et des artistes dès le plus jeune âge, la fréquentation des salles de spectacle, etc.

Il s'agit d'un bel exemple de projet mis en œuvre par la Collectivité de Corse en partenariat avec les acteurs culturels publics et associatifs ainsi qu'avec l'Éducation nationale. À ce titre, la Collectivité de Corse salue l'engagement des théâtres municipaux et des salles privées qui accueillent les résidences de création et les représentations.

Depuis 2024, tous les spectacles créés font l'objet d'une captation vidéo qui est non seulement un outil de communication mais également à vocation pédagogique. Les captations sont consultables sur ce lien et elles sont conservées à la Cinémathèque de Corse :

<https://www.dropbox.com/scl/fo/8wzb8ecqwwhswnf4o5ir/ALX-956eCQoywk8v5ldJTfE?rlkey=4p3zozpcjpr3d2ivcze5ih2p5&dl=0>

Fort du succès des précédentes éditions, il vous est donc proposé de bien vouloir approuver le lancement de l'appel à projets « Leghje e Cumedie » et autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à le mettre en œuvre.

L'attribution des subventions aux lauréats donnera lieu à un rapport en Conseil exécutif.

Le coût global prévisionnel pour l'appel à projet « Leghje e Cumedie » est estimé à **200 000 €** (il comprend la partie création et la partie diffusion des spectacles) et sera imputé sur le budget 2025 en fonctionnement au programme 4423 Culture.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

APPEL À PROJETS / CHJAMA A PRUGHJETTI

LEGHJE E CUMEDIE 2025-2026

Fort de son succès depuis son lancement en 2023 et pour la quatrième année consécutive, le présent appel à projets est destiné à favoriser la création et la diffusion de spectacles vivants en langue corse en relation avec le prix « Leghje Eleghje » 2025-2026.

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Le Prix des Jeunes lecteurs de Corse « Leghje Eleghje » est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonti. Ce prix existe depuis 17 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans.

En collaboration avec l'Éducation Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de 4 ouvrages jeunesse dont 2 en langue corse est remis gracieusement aux classes de maternelles, CP, CE1/CE2, et CM1/CM2, (soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse). Ces classes exploitent à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail est de primer le livre préféré de chaque élève, qui individuellement devra voter.

À ce jour plus de 10 000 élèves correspondant à environ 460 classes participent à ce prix, soit 86 % des écoles du rural.

Déroulement du prix

- Octobre 2025 : Envois des ouvrages dans les écoles.
- Novembre 2025 - mars 2026 : Les ouvrages sont lus par les élèves.
- Fin mars - avril 2026 : Votes dans les écoles.
- Mai et juin 2026 : Proclamation des résultats et récompense collective des élèves.

Cette récompense collective se traduira donc en 2026, suite à l'appel à projets qui

vous est proposé, par des représentations théâtrales qui seront offertes aux élèves participants dans différentes salles de spectacles du territoire. Ainsi, les élèves de l'ensemble des classes participantes, assisteront à des pièces de théâtre jeune public : spectacles donnés par les artistes insulaires sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET OBJET

Il s'agit de :

- promouvoir du théâtre jeune public en langue corse,
- valoriser la production littéraire en langue corse,
- favoriser la rencontre avec la création insulaire et ses artistes,
- permettre aux enfants d'assister à des représentations de spectacle vivant dans des lieux de diffusion de leur territoire.

L'appel à candidatures vise à demander aux professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations en langue corse autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

La représentation des projets retenus devra se dérouler durant la proclamation des résultats du prix entre mai et juin 2026 (les salles de spectacles¹, les dates précises et le nombre de diffusion seront fixées ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse.

La proposition des candidats peut inclure à la marge du bilinguisme pour faciliter la compréhension.

Le spectacle sera joué devant des enfants allant de la maternelle au CM2.

La durée du spectacle maximum conseillée est de :

- 45 minutes

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Porteurs de projet cibles

Personne de droit privé établie en Corse (compagnies, artistes, ...).

Livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje »

La liste des ouvrages jeunesse choisie par les médiathèques est la suivante :

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, le Centre culturel universitaire Natale Luciani à Corti, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, le centre culturel de Portivechju, Anima à Prunelli di Fiumorbu, l'Espace Diamant à Aiacciu...

- « Bù chi fiori ! » de Ghjacumina Geronimi et Antea Ferrandi / Éditions Éoliennes et ADECEC
- « Merulinu è l'imuzioni » de Gloria Francella et Giulio Fabroni / Éditions Albiana
- « A scola di i casi addisperati » de Michèle Corotti / Éditions Éoliennes
- « 36 Granelle » d'Armelle et Jean-Philippe Guissani / Éditions Clémentines
- « Barba Bianca » de Francette Orsoni / Éditions Filu di a Memoria
- « A notti di u piscadorucciu » d'Hélène Bonardi / Éditions A Granata
- « Mirendella in Crena » / Éditions le Parti des Oiseaux
- « Pirru è Ricuccata : l'ochju di a luna » / Realità Éditions

Les ouvrages sont disponibles à l'emprunt dans le réseau des médiathèques.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- Mai 2025 : Lancement de l'appel à projet
- 1^{er} septembre 2025 : Date limite de dépôt des candidatures
- septembre 2025 : Présentation orale des projets et sélection des projets
- octobre 2025 : Proposition en Conseil exécutif et notification aux porteurs de projets sélectionnés.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat présentera un projet travaillé ou accompagné par une personne compétente en écriture théâtrale et corsophone si le texte nécessite une adaptation particulière.

Pièces obligatoires

- ✓ Présentation du projet d'adaptation théâtrale
- ✓ Présentation des artistes et des intervenants divers (ex : CV...)
- ✓ Budget prévisionnel distinguant l'étape création et l'étape diffusion (coût pour une diffusion)
- ✓ Attestation d'engagement à produire la pièce de théâtre créée le(s) jour(s) dans les lieux et dates convenues ultérieurement
- ✓ RIB du porteur de projet
- ✓ Liste et montants des aides publiques obtenues au cours des 3 dernières années
- ✓ SIRET
- ✓ Composition des instances dirigeantes (pour les personnes morales)
- ✓ Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale
- ✓ Statuts
- ✓ Délibération de l'organe statutaire approuvant l'opération et son budget (pour les personnes morales)

- ✓ Extrait du JO de la République portant déclaration de constitution (pour les associations)
- ✓ Extrait du K-bis de moins de 6 mois (pour les entreprises)
- ✓ Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers (pour les auto-entrepreneurs)

Dépôt du dossier de candidature

L'ensemble des pièces sera transmis :

- **avant le 1^{er} septembre 2025**
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

marina.lahitte-loustau@isula.corsica

Les candidatures reçues après la date limite de dépôt ne seront pas retenues.

En cas de remise de dossier incomplet, les candidats auront un délai raisonnable pour fournir les pièces manquantes.

Demande de renseignements : Tel 07 86 14 50 38

ARTICLE 6 : FINANCEMENT DES PROJETS

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière en conformité avec la réglementation européenne sur les aides d'État.

Il s'agit d'une aide en 2 parties :

- **Une partie adaptation/création dans la limite d'un plafond de 35 000 € en fonction du budget du candidat.**

Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 90 % de la partie adaptation/création à la signature de l'acte attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan financier réalisé, du texte théâtral, du projet de mise en scène et de la fiche technique de la création.

- **Une partie diffusion qui sera déterminée dans la limite de 2 500 € par représentation (tout frais inclus dont VHR, droits d'auteurs...). Le coût sera dégressif en fonction du nombre de représentation.**

Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 80 % à la signature de l'acte attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan d'activité et du bilan financier réalisé de l'opération.

Le montant, le nombre, les lieux et dates de représentation sont déterminés ultérieurement sur la base du projet de la compagnie et du partenariat avec des salles de spectacle.

ARTICLE 7 : SÉLECTION DES PROJETS

Les candidatures seront instruites (sur dossier remis et présentation orale) conjointement par les Directions adjointes Arts vivants et Livre et lecture de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse.

Il sera retenu 2 projets.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre du présent appel à projets, la Collectivité de Corse et les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ARTICLE 9 : DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'EXPLOITATION

Dans le cadre des représentations et de toute communication, le nom des auteurs des ouvrages sélectionnés doit être mentionné.

Les droits d'auteur et d'exploitation devront être inclus dans le budget des candidats si une contrepartie financière est exigée.

Pour tout renseignement sur ce point, veuillez contacter :

marie-claire.bicchieray@isula.corsica et marina.lahitte-loustau@isula.corsica